



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Bruit

Question orale n° 1421

Texte de la question

M. Marc Reymann attire l'attention de M. le ministre de la défense sur la nécessité de déplacer le stand de tir Desaix situé sur le ban communal de Strasbourg. Depuis de nombreuses années, les riverains se plaignent des importantes nuisances sonores occasionnées par le stand de tir implanté à une centaine de mètres du pont de l'Europe, à côté de nombreux immeubles d'habitation. En réponse à une question écrite qu'il avait posée en date du 25 mai 1987, le ministre de la défense de l'époque s'était déclaré favorable au transfert de ces installations, dans le cadre d'un échange avec les collectivités locales. La réforme de l'armée, avec les restructurations des unités, devrait permettre de répondre enfin à la légitime demande des habitants. Il lui demande où en sont les négociations concernant le choix d'un nouvel emplacement.

Texte de la réponse

M. le président. M. Marc Reymann a présenté une question n° 1421.

La parole est à M. Marc Reymann, pour exposer sa question.

M. Marc Reymann. Monsieur le ministre de la défense, l'utilisation par des unités militaires, mais également par plusieurs autres administrations, d'un stand de tir situé au milieu d'un quartier fortement urbanisé apparaît comme une aberration depuis des décennies. C'est pourtant le cas avec le stand de tir Desaix, situé sur la commune de Strasbourg et propriété de l'armée.

En réponse à une question écrite que j'avais posée au ministre de la défense en 1987, on me fit savoir que le département de la défense n'était pas opposé au transfert de cette installation sur un autre emplacement, en accord avec les collectivités locales. Mais depuis lors, plus rien !

Alors que les imposants bâtiments de l'intendance militaire de Strasbourg sont en pleine transformation - leur future destination est universitaire - alors que la réforme des armées pourrait libérer des lieux plus accueillants, tout le monde se renvoie la balle.

Le comble : des exercices de tir m'ont été signalés bien au-delà des heures habituelles, perturbant le sommeil des riverains tout proches.

J'aimerais connaître les démarches les plus récentes que votre département ministériel a entreprises pour trouver enfin une solution et dégager cet emplacement, qui fait face au pont de l'Europe, à l'entrée de la ville de Strasbourg.

Selon les déclarations du maire de la ville, l'armée veut bien vendre le terrain, mais à un prix excessif. Qu'en est-il exactement, monsieur le ministre ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Charles Millon, ministre de la défense. Monsieur Reymann, vous venez de m'interroger sur la nécessité de déplacer le stand de tir Desaix, situé sur le ban communal de Strasbourg.

Le sujet a été évoqué pour la première fois en 1987, par le biais d'une question écrite que vous aviez déposée. Une réponse négative vous avait alors été donnée en raison de l'intérêt du stand de tir Desaix pour l'entraînement des unités de la garnison de Strasbourg.

Mon prédécesseur, André Giraud, avait pourtant accepté la perspective d'un échange compensé. Il était en effet

nécessaire, pour déplacer le stand Desaix, de réaliser des travaux d'un montant de 40 millions de francs environ. A l'époque, la ville de Strasbourg n'avait pas souhaité donner suite à cette proposition.

Aujourd'hui, le stand Desaix n'est plus utilisé qu'à 30 % de ses capacités et sa mise aux normes nécessiterait des investissements importants.

En conséquence, monsieur le député, j'ai le plaisir de vous préciser que j'envisage favorablement la perspective d'un déplacement de cette installation. Cependant, la construction d'un stand de tir de taille suffisante pour la garnison de Strasbourg représente un investissement de 15 millions de francs environ, que je ne puis envisager sans une participation significative de la collectivité locale qui demande ce déplacement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix heures cinquante-cinq, est reprise à onze heures.)

M. le président. La séance est reprise.

Données clés

Auteur : [M. Reymann Marc](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1421

Rubrique : Pollution et nuisances

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mars 1997, page 1843

Réponse publiée le : 19 mars 1997, page 1941

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 12 mars 1997